ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Pour nous, il ne faut pas oublier l'essentiel: l'école publique doit être faite pour la réussite de tous et notamment de ceux qui n'ont que l'école pour réussir. Dans le cadre de notre conception de la démocratie locale, vous trouverez ci-dessous les budgets de fonctionnement, de la fonction enseignement, formation, de 2011,2012 et 2013 de Maurepas en milliers d'euro (K€). Ces dépenses, en moyenne annuelle lissée, sont de l'ordre de 4500K€ par an (environ 14% du budget total et 19% en tenant compte des recettes et hors Services généraux et Administrations publiques locales).

	2011	2012	2013
	Réalisé	Réalisé	Primitif
Services communs	285,661	294,828	368,009
Greve écoles service minimum	2,076	1,267	2,912
Ecoles maternelles	1413,742	1432,397	1320,814
Ecoles primaires	1333,282	1333,282	1293,097
RASED (élèves les plus en difficulté)	3,196	2,828	3,080
Etudes surveillées	120,082	125,820	147,784
Langues étrangères	10,066	7,350	7,907
Enseignement 2ième degré	111,884	123,332	127,626
Hébergement et restauration scolaire	1103,543	1152,978	1171,051
Sport scolaire	3,171	2,699	4,100
Médecine scolaire	0,287	0,258	0,260
Classes découvertes	49,926	48,881	52,541
Projet d'action éducative	45,856	48,842	49,813
PAE Citoyenneté	2,751	5,766	11,912
TOTAL	4485,524	4594,801	4560,907

Les familles participent, suivant le quotient familial, aux dépenses des: Etudes surveillées, Classes découvertes.

L'enseignement 2ème degré, n'étant pas de la responsabilité de la commune, une subvention couvre les dépenses. Néanmoins, nous ne pouvons accepter, ainsi que les parents et les élèves, la fermeture d'une filière STMG au lycée des 7 mares qui freinerait entre autres la mixité sociale.

Les investissements représentent, en moyenne annuelle lissée, un peu plus de 300K€ par an.et concerne des investissements incorporels (matériels informatiques, mobilier,…).

Les versements à des organismes de formation sont de l'ordre de 110K€.

L'effort consenti vis-à-vis: de l'aide aux élèves les plus en difficulté (RASED), des classes découvertes, des projets d'action éducative, de la citoyenneté sont ils au niveau des besoins, de vos aspirations?

LES RYTHMES SCOLAIRES

Le 26 janvier 2013, le Ministre de l'Éducation nationale publiait un décret modifiant l'organisation du temps scolaire. Sa mise en place, aurait dû et devra permettre de trouver, dans le cadre d'une très large concertation, la meilleure solution **dans l'intérêt des enfants**. La réflexion sur les nouveaux programmes doit concourir à définir de nouveaux horaires adaptés aux besoins des enfants. L'académie de médecine ainsi que de nombreux parents, enseignants, éducateurs, agents communaux, …préconisaient et souhaitaient que la demi-journée supplémentaire soit choisie le samedi matin. Cela est possible, à condition que la majorité des parents le veuillent. Votre consultation et la concertation ont-elles été suffisantes ?

Nous sommes particulièrement attachés à la gratuité de l'école et à la lutte contre les inégalités entre les territoires. Il ne s'agit pas non plus de remettre en cause la qualité du périscolaire construit dans notre ville, tout en sachant que le temps périscolaire reste, dans les faits, optionnel et potentiellement payant en opposition à l'école obligatoire et gratuite. Cette tâche qui revient désormais à la commune, du fait de la loi, va exiger de mobiliser des ressources financières importantes, dans un contexte de baisse très conséquente des dotations de l'État aux collectivités locales, mais aussi dans le cadre de l'acte III de la ''décentralisation'', qui avec la création des Métropoles, priverait les villes d'importantes ressources financières. Quelle est la position défendue par les uns et les autres ?

Derrière la réforme apparait la tentation de retirer l'art, la culture, le sport du temps scolaire. Si on arrive à un « Smic des enseignements fondamentaux » dispensé par l'Education Nationale, ce sera aux familles et aux communes de faire le reste.

Pour nous, la volonté de garantir la séparation entre temps scolaire et temps périscolaire doit être clairement affichée.

Le projet éducatif de territoire (PEDT) et ses grands axes doivent viser à contribuer à:

- ✓ l'épanouissement de l'enfant et du jeune,
- ✓ œuvrer à la réussite de tous,
- ✓ favoriser la découverte de soi, des autres et la vie sociale
- ✓ permettre l'exercice de la citoyenneté

Le PEDT doit rester au cœur d'une démarche éducative qui place l'Éducation Nationale en responsabilité des apprentissages scolaires. Le dépôt d'un PEDT devrait être fait dans cet esprit et avec la responsabilité de faire bénéficier notre ville des financements CAF possibles uniquement en cas de PEDT. Sans dépôt avant la fin du mois de janvier 2014, c'est le rectorat qui fixera les modalités. Quelle est la position défendue par les uns et les autres ?

Il aurait été essentiel de prendre le temps d'élaborer sereinement la nouvelle semaine de l'enfant en concertation avec l'ensemble des multiples acteurs concernés, notamment avec les associations sportives et culturelles qui, si elles le veulent, doivent pouvoir prendre toute leur place, en tant que professionnels dans leur domaine, en association avec des éducateurs formés (les associations ne sont pas des variables d'ajustement financier !). Ce chantier collectif timidement ouvert, qui s'étalera sur plusieurs années et qui se modifiera à la lumière des retours d'expériences, doit être l'occasion pour chacun de faire connaitre ses choix.

Nous pensons que le scénario sur lequel nous devrons travailler pour faire évoluer le PEDT élaboré par l'équipe sortante devra être un compromis acceptable qui respecte les principes suivants : universalité et gratuité du temps d'activités périscolaires, faisabilité organisationnelle, respect des équilibres financiers, prise en compte de la responsabilité et de la sécurité des enfants, limite les difficultés des recrutements ?.

Il nous semble important que nos concitoyens sachent quels sont les choix des uns et des autres, en toute clarté et sans démagogie, et qu'ils puissent donner leur avis.

Notre démarche de clarté, sans démagogie, en partant de la réalité du budget 2013, a suscité votre attention, vous intéresse. Vous vous posez des questions ? Vous souhaitez en savoir plus, participer à ce processus démocratique? Tous les documents en notre possession sont à votre disposition. Alors contactez-nous. Discutons-en...

Jean-Claude Rolland: jrollandrjc@aol.com
☎ 06 30 40 52 04

Alain Février: alain.février2@wanadoo.fr

municipales.maurepas@orange.fr

Rendez-vous tous les samedis matins sur le marché de 10h à 12H

La semaine prochaine: **CULTURE, SPORT ET JEUNESSE**